

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2016

L'An deux mil Seize, le 11 Juillet à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 06 Juillet 2016)

PRESENTS (es) : Mesdames DEVILLE, MOINDJIE, DESOY, TILLY.
Messieurs SEVERIN, FERY, GOURDIER, PIGER, LECLERC, BAUDOU.

ABSENTS : Mme CAILLAT (Pouvoir à Mme DEVILLE), M. ARZILLIER (Pouvoir à Mme DESOY), M. BINET (Pouvoir à Mme MOINDJIE), M. GILLET (Pouvoir à M. GOURDIER), M. LE BOT, excusé.

Monsieur Bertrand GOURDIER a été nommé Secrétaire de séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 14 /2016 : Cession de terrain à la commune – Régularisation M. JACQUINET Michel

2 – Délibération n° 15/2016 : SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre)

Madame le Maire a présenté un compte-rendu de la réunion du 2 Juillet qui s'est tenue au Centre des Congrès de Reims sur la future communauté urbaine du Grand Reims. De nombreux élus de la commune assistaient à cette présentation et il a été remis à chaque conseiller le document support de cette présentation.

Questions diverses :

- La commission communication se réunira le 20/07/2016 à 20 h 30 et la commission vie locale le 02/09/2016 à 20 h 30
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'adresser un courrier à tous les responsables d'Associations communales afin d'attirer leur attention sur le fait que la Mairie doit être informée de toute utilisation des locaux ou terrains communaux.
- M. GOURDIER a fait un rapport du passage de la commission départementale de fleurissement. Un débat s'est ouvert sur les élagages et notamment sur les haies qui gênent la voirie communale.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le LUNDI 12 Septembre 2016

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 18 Juillet 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 18 Juillet 2016
LE MAIRE,